

Ecrit par le 5 avril 2025

L'Association des maires de Vaucluse aux cotés des élus jusqu'en 2026

L'[Association des maires de Vaucluse \(AMV\)](#) vient de tenir à Sorgues ses universités des maires et des présidents d'intercommunalité de Vaucluse. En partenariat avec l'[association des maires de France \(AMF\)](#) et mairie 2000, cette formation a permis aux élus vauclusiens de mieux comprendre les enjeux de leur fonction.

Le duo à la présidence de l'AMV, composé de Jean-François Lovisolo, maire de La Tour-d'Aigues, et de Pierre Gonzalvez, maire de l'Isle-sur-la-Sorgue, a accueilli une centaine d'élus à la salle des fêtes de Sorgues. Ainsi, 50 communes vauclusiennes et deux EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) étaient représentés.

En tout, les élus ont suivi près de 7 heures de formation rythmées par 6 intervenants différents. Entre assureurs, géomètres-experts, et bien d'autres, les représentants des collectivités du département ont pu bénéficier d'un large éventail de connaissances pour mener à bien leur mandat jusqu'en 2026. « La fonction d' élu n'est pas si simple qu'elle n'y paraît, au contraire, elle est complexe et transversale », explique Jean-François Lovisolo. De la retraite à l'absentéisme professionnel en passant par les contrats de projet, tous les sujets liés à la fonction d' élu ont été abordés.

« Cette journée d'apprentissage est plus qu'essentielle. »

« Cette formation est plus que nécessaire puisqu'elle nous permet d'accompagner les élus locaux dans la gestion de leur fonction », ajoute le maire de La Tour-d'Aigues. Cet accompagnement constitue l'objectif principal de l'AMV qui propose cette formation jugée indispensable par les différents élus présents. « Cette journée d'apprentissage est plus qu'essentielle, surtout pour les nouveaux élus comme moi », raconte Dominique Vissecq, adjointe au maire de Bédoin, Alain Constant, et chargée du pôle culturel. L'ancienne professeure d'histoire, tout comme les autres élus, espère assister à d'autres formations comme celle-ci au cours de l'année. « Cela nous permettrait d'être réactifs face à toute situation », justifie-t-elle.

La centaine d'élus était assidue. La complexité et la richesse de cet enseignement constituent un frein pour la mémoire des mandatés. Un 'guide du maire employeur' de plus de 200 pages récapitulatif de cette journée leur sera donc accessible sur internet d'ici la fin du mois.

« Notre objectif est de proposer 2 ou 3 formations par an. »

Ecrit par le 5 avril 2025

L'association des maires de Vaucluse ne compte pas s'arrêter à cette journée éducative. « Notre mission est de plus en plus difficile : contraintes budgétaires, transferts de compétences aux intercommunalités, évolution permanente du contexte législatif réglementaire, multiplication des normes, responsabilité des élus... » avaient déclaré les deux coprésidents suite à leur élection en juillet dernier. Afin de faire face à ces nombreuses problématiques, l'AMV programme plusieurs journées informatives comme ses universités des maires et des présidents d'intercommunalité de Vaucluse. « Toute une série de formations est prévue jusqu'en 2026. Notre objectif est de proposer 2 ou 3 formations par an afin d'affronter le cadre évolutif qui se veut très rapide, surtout au niveau de l'urbanisme », annonce Jean-François Lovisololo.

La priorité de l'AMV reste l'accompagnement des élus durant les 6 années à venir. L'association représente un pont entre ses membres et l'administration. Les représentants des collectivités vauclusiennes peuvent accéder aux différents contacts des membres de l'AMV. Ils peuvent également échanger entre eux sur les difficultés rencontrées au quotidien et les solutions apportées, comme ils l'ont fait jeudi dernier.

Le garde des Sceaux veut protéger les maires

Le Garde des Sceaux vient de publier une circulaire à destination des parquets afin de lutter contre les agressions visant les maires et les élus municipaux. Ce document contient la prise en compte de la qualité des victimes dans les qualifications pénales retenues, le recours à la qualification d'outrage s'agissant des insultes, une réponse pénale qui évite le simple rappel à la loi et, pour les actes les plus graves, l'usage de la comparution immédiate ou l'interdiction de séjour.

« Cela répond aux attentes des élus agressés de voir prises en compte à sa juste mesure les atteintes dont ils font l'objet, se félicite l'AMF (Association des maires de France) qui rappelle aussi que « ces engagements ne pourront être tenus qu'à la condition que les moyens de services de la Justice soient renforcés et que la répartition des effectifs de police et de gendarmerie préserve l'impératif de proximité et de réactivité d'intervention. »

1 milliard d'euros pour l'investissement local

Cet été, le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a dévoilé les grandes lignes du DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local). Ce plan de relance et d'accompagnement dans les territoires est doté de 1 milliard d'euros réparti en enveloppes régionales. Destiné aux opérations lancées par les communes, les EPCI et les Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), ces sommes doivent permettre d'aller au bout de certains contrats. Parmi ces contrats sont comptés les conventions 'Action coeur de ville', les conventions et protocoles 'Territoires d'industrie', les futures conventions 'Petites villes de demain', les contrats de ruralité, de ville, et de plan 'État-région'. Un modèle de contrat sous la forme d'une simple convention sera transmis aux collectivités territoriales par la direction générale des collectivités locales. Ainsi, ces collectivités pourront soutenir des projets sur des thématiques prioritaires comme la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du

Ecrit par le 5 avril 2025

patrimoine public historique et culturel. La DSIL sera répartie en adéquation avec les priorités gouvernementale en termes d'aménagement et de cohésion du territoire.

[Vanessa Arnal](#)

Journaliste stagiaire de l'[Ecole de journalisme de Nice](#)

Sénatoriales en Vaucluse : 5 listes pour 3 fauteuils



Deux listes 'Les Républicains', deux autres d'extrême droite et une de gauche s'affronteront, ce dimanche, pour obtenir l'un des 3 sièges dont le Vaucluse dispose au Sénat. Un scrutin où 'La

Ecrit par le 5 avril 2025

République en marche' sera absente en raison de l'invalidation de sa liste.

« Les élections sénatoriales sont les seules élections où les électeurs mentent plus que les candidats », s'amuse à répéter un sénateur centriste afin d'illustrer les particularités de ce scrutin indirect réservé aux seuls *grands électeurs*. *En Vaucluse, ils seront ainsi 1 303 à désigner, dimanche 27 septembre prochain, les 3 représentants du département qui iront siéger sur les bancs du palais du Luxembourg dans ce cadre cette élection partielle visant à renouveler les mandats de 172 sénateurs sur les 348 siégeant actuellement.*

Cinq listes sont sur la ligne de départ :

- **la liste 'Des vauclusiens pour une France qui gagne' d'Alain Milon, candidat sortant LR (Les Républicains), accompagné d'Anne-Marie Bardet, Pierre Gonzalvez, Marie-Ange Conté et Patrick Adrien,**
- **la liste du Rassemblement national 'Libertés, localisme, identité : protégeons le Vaucluse !' de Bénédicte Auzanot avec Philippe de Beauregard, Anne-Sophie Rigault, Joris Hébrard et Marie Thomas de Maleville**
- **la liste d'union 'Pour un Vaucluse solidaire et écologique' du socialiste Lucien Stanzione avec Sylvie Fare, André Castelli, Alexandrine Meynaud et Pierre Maurel**
- **la liste 'Le Vaucluse au présent' du LR Jean-Baptiste Blanc avec Dominique Santoni, Alain Dufaut (sénateur LR sortant), Anne-Priscille Bazelaire et Dominique Bodon,**
- **la liste 'Vaucluse Espoir' de la Ligue du Sud de Marie-Claude Bompard accompagnée de Pierre Marquestaut, Marie Calero, Jacques Bompard et Marie-France Lorho.**

La liste LREM invalidée

A noter que pour des raisons liées à des conditions d'éligibilité tirées des articles L.O. 160 et L.O. 132 II du code électoral, une 6^e liste, la liste LREM (*La République en marche*), conduite par Laurence Chabaud n'a pas pu être enregistrée par la préfecture. Cette liste comptait dans ses rangs le sénateur sortant Claude Haut ainsi que Carine Blanc, Jean-Luc Borel et Michèle Malivel.

La raison de cette invalidation : « les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs, directeurs adjoints et chefs de service du conseil régional, de la collectivité territoriale de Corse, du conseil départemental, des communes de plus de 20 000 habitants, des communautés de communes de plus de 20 000 habitants, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles » ne peuvent exercer le mandat de sénateur. Une situation dans laquelle s'est retrouvée Laurence Chabaud, maire de Saumane-de-Vaucluse, mais surtout directrice de l'environnement au sein de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV), fonction incompatible avec cette élection comme on peut le lire dans le mémento du ministère de l'Intérieur destiné à l'usage des candidats.

Un mandat de 6 ans

Ecrit par le 5 avril 2025

Les 348 sénateurs français sont élus au suffrage universel indirect par environ 162 000 grands électeurs. Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs composé d'élus de cette circonscription : députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers municipaux, élus à leur poste au suffrage universel. Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans. Selon le nombre de sièges à pourvoir, les sénateurs sont élus au scrutin majoritaire à deux tours (circonscriptions désignant 1 ou 2 sénateurs) ou au scrutin de liste à la représentation proportionnelle (circonscriptions désignant 3 sénateurs ou plus).

4G : Orange vise une couverture pour 100 % des Vauclusiens

Ecrit par le 5 avril 2025



L'opérateur de téléphonie Orange poursuit le déploiement de la fibre et l'amélioration des débits internet dans le Vaucluse. Ainsi, en 2020, Orange a installé trois nouveaux sites 4G dans le département, à Cucuron, Sorgues et Vaison-la-Romaine. Deux autres sites sont en prévision dans les prochains mois. Par ailleurs, 5 autres sites existants ont été équipés de la 4G à Carpentras, Grambois, Loriol-du-Comtat, Uchaux et Villelaure. A terme, la 4G sera installée sur tous les sites mobiles Orange avec un objectif de couverture de la population vauclusienne de 100 %.

120 000 logements et locaux commerciaux éligibles à la fibre

Côté fibre FTTH, ce déploiement est lancé, voire très avancé, dans les 35 communes de Vaucluse opérées par Orange (zone privée AMII Orange). A ce jour, 120 000 logements et locaux commerciaux sont éligibles à la fibre, soit 70 % de la totalité des logements de la zone de déploiement par Orange. Depuis 12 mois, le nombre de foyers et professionnels éligibles a augmenté de 35% malgré un contexte sanitaire qui a fortement impacté les déploiements. Dans le même temps, Orange a amélioré les débits internet pour 510 foyers et professionnels des communes de Blauvac, Castellet, La Garde d'Apt et Saignon dont

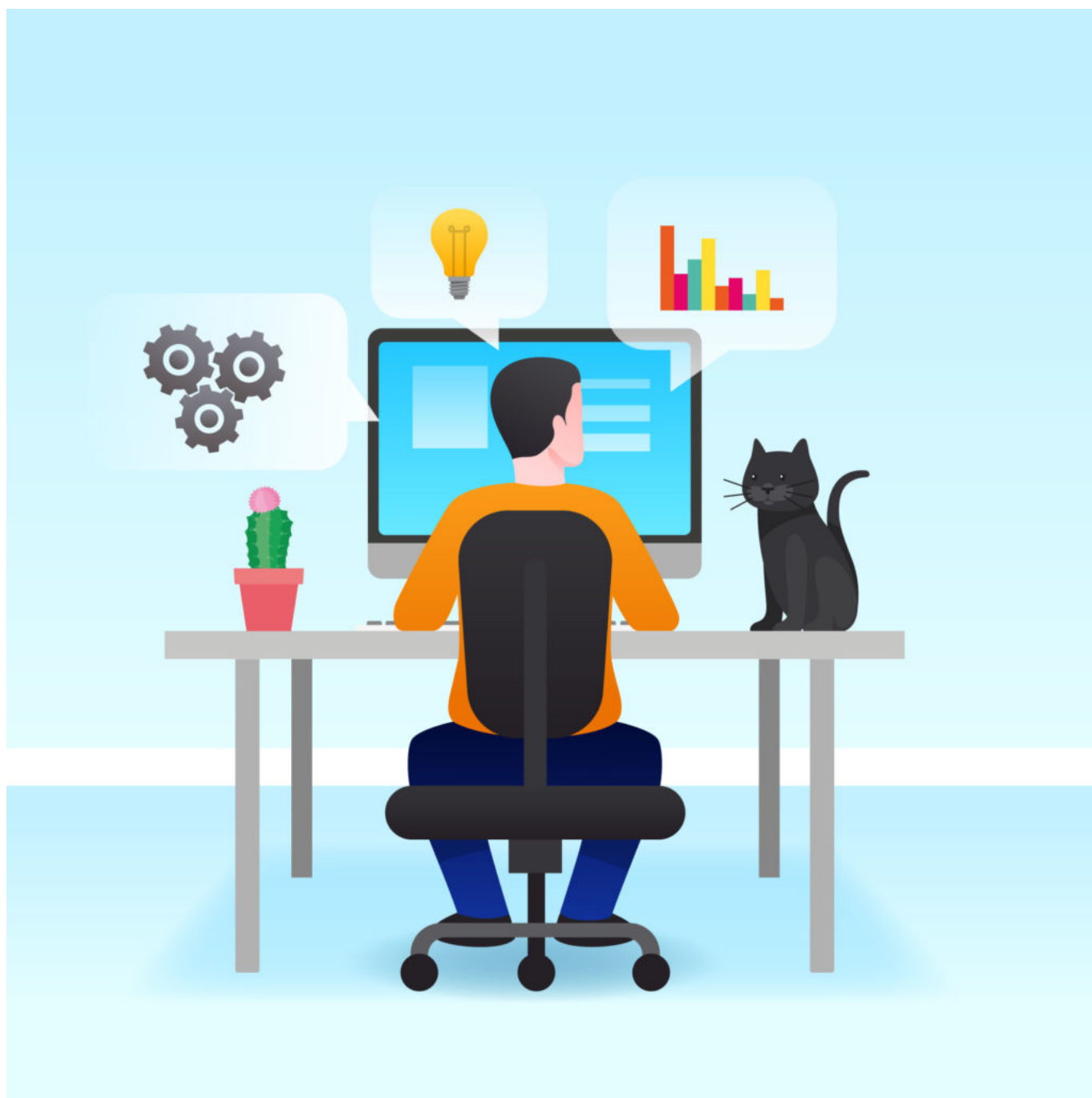
Ecrit par le 5 avril 2025

les lignes téléphoniques sont raccordées sur des Nœuds de raccordement zone d'ombre (NRAZO), dans le cadre de son programme 'Orange Territoires Connectés'.

Cette modernisation des réseaux permet à tous les foyers de bénéficier de la TV par internet et, pour 340 foyers dont les lignes téléphoniques sont les plus proches des NRAZO, de bénéficier de débits jusqu'à 50 Mbits via la technologie VDSL2. Depuis fin 2016, 80 communes ont bénéficié d'amélioration des débits internet et l'accès à de nouveaux services, soit environ 14 000 foyers (93% des Vauclusiens ont accès à la TV par internet et 85 000 lignes téléphoniques sont éligibles à la technologie VDSL2).

Le télétravail levier de la transition écologique ?

Ecrit par le 5 avril 2025



« Quel rôle le télétravail peut-il jouer dans une politique de mobilité durable ? Peut-il constituer une solution pour réduire les émissions liées à la voiture et avec quel gain financier pour les actifs ? » Interrogent [Gilles Périlhou](#) et [Yohann le Postollec](#) respectivement directeur et auteur de la publication 'Télétravail, levier de la transition écologique ? Perspectives dans l'aire urbaine d'Avignon pour l'[Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse](#).

Ecrit par le 5 avril 2025

Le confinement pour cause de Covid 19 a mis un coup d'arrêt à notre façon de vivre, de travailler et même de penser à la façon d'un arrêt sur image ouvrant sur de nouvelles perspectives et de nouvelles exigences. Le télétravail pourrait, ainsi, investir dorénavant plus de place dans nos agendas. Le nez rivé sur les statistiques jaillies du confinement, l'Aurav relève les nouvelles tendances dessinant des perspectives d'usage bénéfiques à la transition écologique... et au budget des salariés.

Voiture et distances parcourues

Le coût des déplacements en voiture et l'allongement des distances parcourues conduisent à s'interroger sur l'intégration du télétravail comme levier énergétique et économique. Cette question se pose avec acuité dans l'aire urbaine d'Avignon où près de 126 000 actifs (60% des actifs) sortent quotidiennement de leur commune de résidence pour aller travailler, en parcourant une moyenne de 38 kilomètres aller-retour (25 kilomètres en incluant les actifs qui travaillent dans leur commune de résidence) et en utilisant à 93,5% leur voiture.

Transport en commun et dispersion des flux

Malgré une certaine polarisation de l'emploi autour des villes principales : Avignon, Orange, Carpentras, Cavaillon, l'importante dispersion des flux domicile/travail dans l'aire urbaine d'Avignon complexifie la mise en place, à l'échelle de l'aire urbaine, de véritables solutions de mobilités en transports collectifs et en modes actifs. Dans ce contexte, quel rôle peut avoir le télétravail dans une politique de mobilité durable ? Peut-il constituer une solution pour réduire les émissions liées à la voiture ? Et avec quel gain financier pour les actifs ?

Un budget de 6 000€ par an

En 2017, les ménages français ont dépensé 6 000€ par an, en moyenne, pour le transport. On estime le budget mensuel pour se rendre au travail entre 100 et 150€ dans les villes de moins de 100 000 habitants (Etude Insee 2017 RegionsJob).

En France

Les déplacements représentent, actuellement en France, 18% du budget annuel des ménages (enquête 2017 de l'Insee, Institut national de la statistique et des études économiques, sur les comportements de consommation des ménages) contre 11% il y a 50 ans.

Dans le détail

Le coût de revient kilométrique d'un véhicule particulier s'élève en moyenne au niveau national, à 0,34€/km (Observatoire du véhicule d'entreprise (OVE), étude TCO Scope et site Ooreka). Pour 25 km parcourus en moyenne par jour dans l'aire urbaine, qui compte près de 168 000 actifs utilisant la voiture pour effectuer les trajets domicile-travail et si l'on se base sur 228 jours travaillés en 2020, on obtient un coût d'utilisation de la voiture de 8,2€ par jour et environ 1 900€ par an. Un jour de télétravail par semaine apporterait ainsi un gain moyen financier de 265€ par an.

Les émissions de CO2 induites

En France, un véhicule émet en moyenne 111g de CO2 par km (données AAA data 2017), soit un total dans l'aire urbaine d'Avignon de 123 086 tonnes de CO2 émises par les véhicules pour les Cette

Ecrit par le 5 avril 2025

estimation peut constituer une base minimum pour évaluer plus précisément le nombre d'actifs pouvant télétravailler dans une logique de développement du télétravail. Une baisse potentielle de 3,5% des émissions de CO2 pourrait être envisagée sur les trajets domicile-travail par jour télétravaillé. Cette hypothèse est fondée sur des calculs basés sur 228 jours travaillés dans l'année.

Source «Quel rôle le télétravail peut-il jouer dans une politique de mobilité durable ? Peut-il constituer une solution pour réduire les émissions liées à la voiture et avec quel gain financier pour les actifs ? », de Gilles Périlhou et Yohann le Postollec respectivement directeur et auteur de la publication 'Télétravail, levier de la transition écologique ? Perspectives dans l'aire urbaine d'Avignon pour l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse. A consulter [ici](#)

28% des salariés vauclusiens au travail pendant le confinement

Au plus fort du confinement, soit du 23 mars au 6 avril, l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) estime que 28% des salariés vauclusiens se sont rendus sur leur lieu de travail. Il s'agit du plus fort taux régional durant cette période, largement devant les Bouches-du-Rhône notamment (21 %). A la fin du confinement toutefois, les trajets domicile-travail n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise (65% pour le Vaucluse à la fin mai). Cela traduit probablement le fait que l'activité n'est pas revenue à la normale, mais aussi l'importance du télétravail, encouragé par le gouvernement, y compris après le 11 mai, date du déconfinement.

Le télétravail chez Orano

Chez Orano, à Tricastin, le site d'enrichissement et de conversion d'Uranium accueillant 2 700 salariés est passé, durant le confinement à 900 personnes, dont 50% de sous-traitants, sur le site. Les salariés dont l'activité était dédiée aux études ont pu continuer en télétravail tandis que le personnel affecté à la supervision et aux travaux non urgents du démantèlement ont dû stopper leur activité. Près de 600 personnels d'Orano ont ainsi télétravaillé, 200 collaborateurs y étant maintenus pour garde d'enfants et une centaine placés en activité partielle lorsque leur activité n'était pas compatible avec le télétravail. Ils ont alors bénéficié d'une indemnisation du chômage portée à 92% du salaire brut, en accord avec les organisations syndicales.

Le port du masque au travail

Près de 38 % des Français ne veulent pas porter un masque dans leur entreprise. Dans le détail, ils sont plus de 12% à refuser cette protection si elle n'est pas obligatoire et plus de 26% qui ne suivront pas le port imposé par l'Etat à partir du 1er septembre. Cependant, malgré cette opposition 62% des Français vont porter un masque dans leur société : 36% le feront par obligation et 25% le feront volontairement. L'obligation du port du masque pour tous les salariés en entreprise ne semble pas possible pour une grande majorité de Français. En effet, ils sont plus de 58% à déclarer que porter un masque n'est pas envisageable sur leur lieu de travail. Obligation du port du masque ou pas, les entreprises françaises sont encore bien loin de toutes être prêtes pour la rentrée. Ainsi, 11% des Français déclarent qu'aucun protocole sanitaire n'a été mis en place et 28% ignorent si c'est le cas. Seuls 61% des Français devront suivre des directives précises imposées par leur direction pour leur retour au travail. Même après l'été, la crainte du coronavirus est encore bien présente dans l'esprit des Français. En effet, plus de 56% des personnes interrogées craignent de reprendre le travail et d'augmenter ainsi le risque d'être contaminés

Ecrit par le 5 avril 2025

par le virus. A la question 'la distanciation sociale en entreprise est-elle selon vous possible ?', la réponse des Français est très claire : plus de 66% déclarent que conserver plus d'un mètre entre les personnes présentes dans leur entreprise est totalement impossible à appliquer correctement.

Source Qapa, plateforme de recrutement par l'intérim. Sondage emploi réalisé en Août 2020. A consulter [ici](#)

L'Aurav

L'agence d'urbanisme Rhône, Avignon, Vaucluse est un outil de connaissance et de prospective des dynamiques territoriales, des évolutions socio-économiques et des modes de vie. Ses travaux en la matière concernent autant les échelles régionales qu'infra-communales. La mission d'observation constitue un socle des activités partenariales de l'agence, qui a pour vocation l'animation d'observatoires permanents et la réalisation d'analyses ciblées dans une optique d'aide à la décision. Dans ce cadre, l'agence fabrique, collecte, capitalise, traite et mutualise les données. L'association Loi 1901 a été créée en 2004 et fait partie des 53 agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme. Ses missions : Delta Rhodanien et coopération territoriale ; Planification et projet de territoire ; Etudes urbaines et aménagement ; Observation et prospective ; Animation territoriale et centre de ressources.

www.aurav.org

Mettre en place & manager le télétravail

Le télétravail s'impose dans le paysage professionnel. Pendant la crise du coronavirus, il a concerné des millions de salariés. Comment faire du télétravail un véritable levier de performance collective et de qualité de vie ? L'ouvrage délivre des clés de compréhension, des méthodes concrètes et des outils pratiques. Il évoque les bénéfices du télétravail pour l'entreprise : amélioration nette de la performance économique, organisationnelle, environnementale et sociale.

Mettre en place & manager le télétravail. 20 outils pour co-construire la performance collective et la qualité de vie. De Maxime Robache. 212 pages. 25€. Editions Eyrolles.

Vaucluse : sauvegarder le patrimoine

Ecrit par le 5 avril 2025



Le ministère de la Culture, la FDJ (Française des jeux), l'historien et présentateur Stéphane Bern, et la Fondation du patrimoine mènent plus d'une centaine de projets dans le cadre de la Mission Patrimoine, dont plusieurs, en Vaucluse, sont déjà en cours.

Parmi plus de 4 000 projets signalés par le grand public depuis 2018, cette sélection se caractérise par sa très grande diversité car tous les types de patrimoine y sont représentés : édifices religieux, industriels et techniques, habitations, châteaux, maisons d'artistes, bibliothèques, moulins, jardins. En Vaucluse le village troglodytique de Barry à Bollène, l'abbaye de Sénanque ont déjà bénéficié de ce programme. Cette année, c'est le Rocher de la cathédrale Sainte-Marie de l'Assomption à Vaison-la-Romaine qui a attiré l'attention de Stéphane Bern.

La cathédrale Sainte-Marie de l'Assomption à Vaison-la-Romaine

La cathédrale Sainte-Marie de l'Assomption est située dans la ville haute de Vaison-la-Romaine. Nichée à plus de 40 m sur un éperon rocheux à-pic, l'église érigée au XVe siècle est une prouesse architecturale. L'édifice résulte d'agrandissements successifs qui ont repoussé les élévations à l'extrémité de la falaise. Pillée pendant la Révolution française, la cathédrale se retrouve peu à peu délaissée au profit de Notre-Dame de Nazareth située dans la ville basse. En 1992, son mauvais état entraîne sa fermeture, mais grâce à son classement au titre des monuments historiques et à l'engagement d'une association d'amis de la cathédrale pour éviter sa disparition, elle rouvre finalement au public en 2013.

Fragilité de la falaise

La cathédrale est aujourd'hui gravement menacée par l'extrême fragilité de la falaise haute de 40 m sur laquelle elle repose. L'effondrement des strates du rocher serait également une catastrophe pour les

Ecrit par le 5 avril 2025

maisons situées en contrebas, au bord de l'Ouvèze. La sécurisation de l'éperon rocheux est un préalable urgent à la restauration requise de l'édifice. Ses toitures ne sont plus étanches, provoquant des infiltrations d'eau qui fragilisent le bâtiment et les décorations intérieures.

Nature des travaux

Le confortement du rocher fragilisé doit être entrepris d'urgence (Mission Bern). Une fois la stabilité de la falaise solutionnée, la cathédrale pourra être restaurée tout d'abord en revoquant étanchéité sur la toiture puis en opérant la rénovation du clocher et des chapelles.

Une église de style roman

L'église est le témoin des origines du village. De style roman, elle est datée des XI-XIIe siècles. Au premier plan d'un panorama sur le Mont Ventoux, elle cristallise le dépouillement de l'art roman, qui fut d'abord un art de maçons et de tailleurs de pierre. Le clocher plat à double arcade, ouvert sur les montagnes, surplombe le chevet animé d'une vague de pierres formées par l'abside et ses deux absidioles. De plus, l'église accueille le festival d'été 'Musique d'été' depuis 30 ans, ainsi que le festival 'Autour du Ventoux'. L'église souffre d'infiltrations d'eau, qui s'accumule au bas des murs. Près 10 800€ seront nécessaires.

Le village troglodytique de Barry à Bollène

Le village troglodytique de Barry à Bollène a bénéficié d'une aide de 198 000€. Depuis l'époque néolithique et jusqu'au milieu du XXe siècle, plusieurs civilisations se succèdent sur le site de Barry, village accroché au flan d'une colline. Les Ligures, les Celtes puis les Romains ont fait de Barry, la Capitale du Tricastin en y développant un commerce intense par où transitaient les marchands phéniciens et grecs qui remontaient le Rhône puis la voie Agrippa. Tout concourt à penser à l'antique cité Aéria mentionné par Strabon. Le village, constitué de maisons troglodytiques, a été habité jusqu'au XXe siècle. Avant l'ouverture des carrières en 1850, les gens vivaient de l'élevage de brebis, ânes, cochons et de la terre : vigne, erse, arbres fruitiers et oliviers

Une vie intense

Ce site a abrité une vie intense. Les carrières exploitant la pierre du massif depuis l'époque romaine vivaient dans ce village. Des chapelles y étaient érigées, une seule demeure la chapelle Notre Dame d'Espérance, que la commune a restaurée courant 2014. Depuis 2009, un arrêté municipal interdit l'accès au public du fait de l'instabilité de la falaise. Cette instabilité met fortement en péril le village troglodytique et tout le patrimoine bâti.

Fragilité de la falaise

La ville de Bollène a commandé plusieurs phases de sondages de la falaise entre 2009 et 2010, ces derniers mettent en évidence sa fragilité et sa dangerosité. Les objectifs poursuivis sont la valorisation du site par des actions de sauvegarde, de consolidation et de sécurisation. Les travaux seront de plusieurs

Ecrit par le 5 avril 2025

natures et porteront sur la falaise, le bâti et les espaces verts.

Mesures de sauvegarde

Sur le bâti les interventions seront axées sur la dévégétalisation des toitures, des façades, le remaillage de fissures, le confortement des maçonneries, la réfection de joints à la chaux, la consolidation d'enduits existants, la réfection de toitures et la création de couvertures en lauzes.

S'agissant des cheminements, ils seront sécurisés avec la création de murets en terrasse, la restauration et le rehaussement de restanques et enfin au moyen de l'installation de garde-corps à deux lisses. Les calades seront remises en valeur. L'objectif principal est de sauvegarder ce site et cette mémoire mais aussi de le sécuriser pour le public car malgré l'arrêté un très nombreux public fréquente Barry, familles, groupes organisés, sportifs... et enfin, d'y amener de l'animation ponctuelle. Le village de Barry a bénéficié de 198 000€ provenant de la 'mission' Bern, cependant sa réhabilitation complète est estimée à 2,11M€.

L'Abbaye de Sénanque à Gordes

Lors de la mission patrimoine 2019, 707 493€ avaient été remis au monastère pour lancer la restauration de cet édifice religieux cistercien fondé au XIIe siècle constituant un joyau de l'art roman provençal classé Monument historique depuis 1921. Estimé à 2,8 M€ les travaux prévoient la stabilisation de la nef ainsi que de la coupole du clocher, le renforcement des fondations et la consolidation des murs pignons et des murs gouttereaux. Le chantier est supervisé par l'architecte Renzo Wieder basé à Arles et Valenciennes.

Elections sénatoriales : dépôt des candidatures du 7 au 11 septembre

Écrit par le 5 avril 2025



ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Dans le cadre des prochaines élections sénatoriales, la [Préfecture de Vaucluse](#) vient de dévoiler les modalités ainsi que les dates du dépôt des candidatures.

Les déclarations de candidature seront reçues du lundi 7 septembre au vendredi 11 septembre prochain, à la préfecture de Vaucluse, 2 avenue de la Folie à Avignon de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h, jusqu'à 18h le vendredi.

A noter que le dépôt des candidatures se fait sur rendez-vous, en adressant un message à l'adresse suivante : pref-elections-senatoriales@vaucluse.gouv.fr.

La préfecture indique qu'aucune candidature ne sera acceptée en dehors de ces délais et qu'aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

La déclaration de candidature est déposée par tout candidat, remplaçant d'un candidat ou mandataire désigné à cette fin par eux. Dans le cas où une déclaration collective est déposée par un mandataire, elle doit être signée par tous les candidats.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes doivent comporter à peine d'irrecevabilité, deux candidats de plus que de sièges à pourvoir.

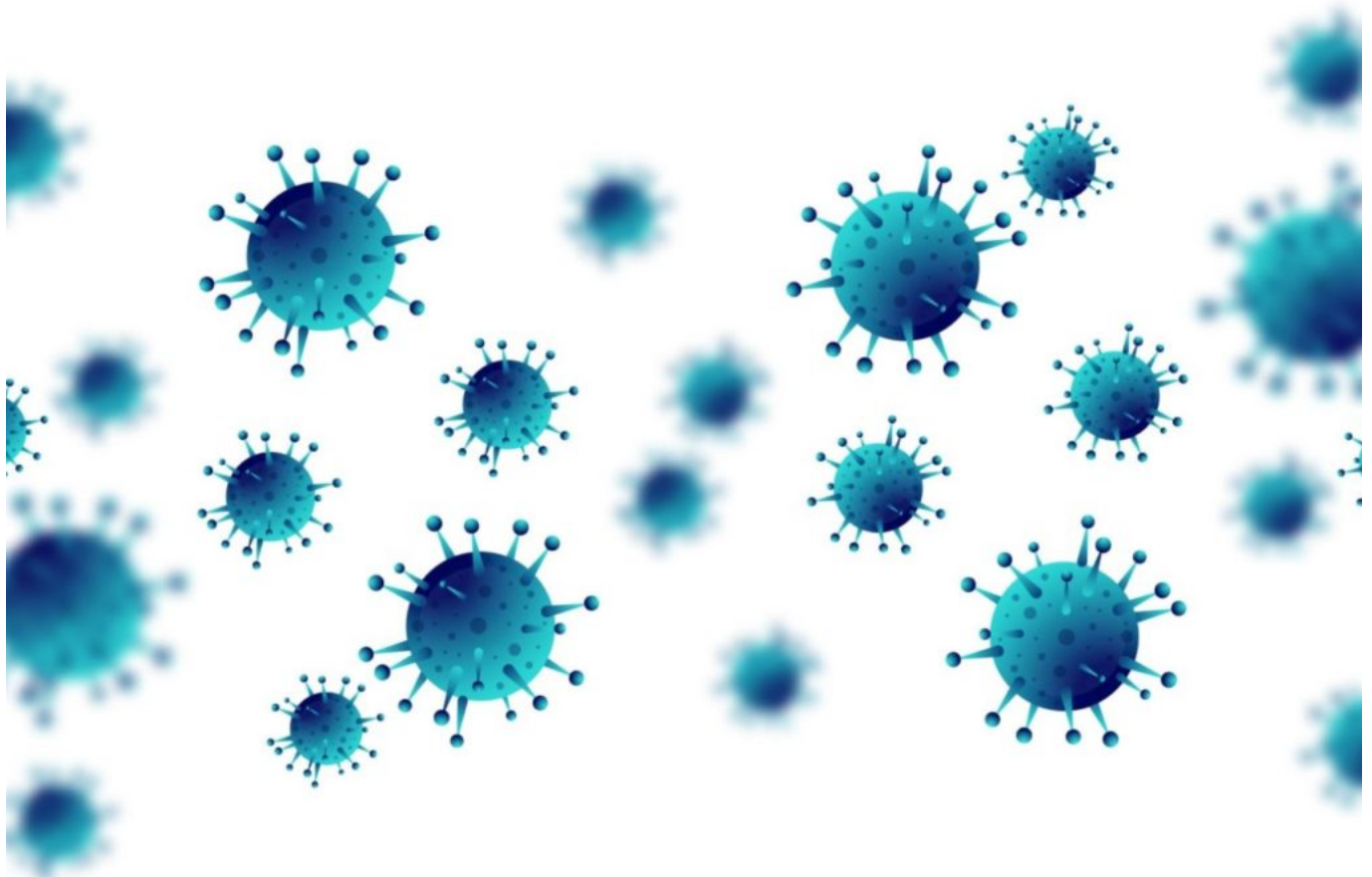
Les imprimés CERFA, les modèles de mandat, le mémento du candidat et toutes les informations utiles sont disponibles en ligne sur le site internet de la préfecture à cette adresse :

Ecrit par le 5 avril 2025

<http://www.vaucluse.gouv.fr/elections-senatoriales-2020-r3802.html>

Pour rappel, les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre prochain.

Entreprises et Covid-19, le Vaucluse passe en 'vulnérabilité modérée'



Le nombre de cas positifs augmente dans le département faisant passer, depuis le 12 août, le Vaucluse en 'vulnérabilité modérée' ce qui a eu pour incidence d'imposer le port du masque dans les secteurs de grands flux de personnes et de rappeler les gestes barrières et la distanciation sociale. De fait, la [Préfecture](#), la [Chambre de commerce et d'industrie](#), la [Chambre de métiers et de l'artisanat Région Paca](#)

Ecrit par le 5 avril 2025

et l'[Ars](#) (Agence régionale de santé) de Vaucluse, qui observent un relâchement des comportements, ont tenu à rappeler aux entreprises de veiller à la protection de la santé de leurs employés en veillant au strict respect des consignes sanitaires sur les lieux de travail et d'identifier les signaux d'alerte. D'ailleurs, les salariés peuvent désormais se faire tester sans prescription médicale, dans le laboratoire de leur choix, afin de contenir les risques de propagation du virus. Les éventuels cas positifs devraient être isolés et feraient l'objet d'une campagne de contract-tracing menée par la Caisse primaire d'assurance maladie et de l'agence régionale de santé.

Egalement, La ministre du Travail, Élisabeth Borne, a annoncé que le port du masque dans les lieux clos collectifs des entreprises : salles de réunion, couloirs, open space sera obligatoire à partir de mardi 1er septembre. Objectif ? Enrayer les contaminations et éviter une deuxième vague d'épidémie. Les salariés qui refuseront de se plier à cette l'obligation pourront être sanctionnés.

Les consignes sanitaires par fiches métiers du ministère du Travail sont disponibles sur <https://bit.ly/2B33Xjw> et la liste des laboratoires sur <https://sante.fr/>

Vaucluse : 445 000 masques distribués par la Poste aux personnes en situation de précarité

Ecrit par le 5 avril 2025



LA POSTE

Suite à l'annonce du ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran le 21 juillet dernier, une distribution massive de masques de protection individuelle pour les personnes en situation de précarité est en cours dans toute la France. Au total ce sont 50 millions de masques grand public, lavables 20 fois pour 21 utilisations possibles, qui vont être envoyés par courrier postal à 8,2 millions de Français disposant de revenus modestes. Dans le Vaucluse, [la Poste](#) a commencé depuis le 19 août, la distribution

Ecrit par le 5 avril 2025

de 445 000 masques à 74 164 personnes. Chaque destinataire recevra 6 masques qui lui assureront une protection pour au moins 60 jours.

Brune Poirson : du Gouvernement à la 3e circonscription de Vaucluse

La vauclusienne Brune Poirson n'a pas finalement été reconduite dans le nouveau gouvernement du Premier ministre Jean Castex. Elle est remplacée par Bérangère Abba désormais chargée de la Biodiversité auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire.

« Très honorée d'avoir pu faire avancer la transition écologique en France en portant la loi anti-gaspillage qui a transformé le secteur des déchets, a-t-elle commenté suite à cette décision. Allant à l'encontre d'intérêt puissants, c'est bien notre majorité qui a reformé un secteur qui ne l'avait pas été en 30 ans. Merci ! »

Elue députée La république en marche (LREM) de la 3^e circonscription du Vaucluse en 2017, Brune Poirson avait été nommée dans la foulée au gouvernement. Elle n'avait alors passé que 3 jours à la tête de sa circonscription et avait tout de suite cédé sa place à son suppléant Adrien Morenas qui assure l'intérim depuis. Cette dernière devrait toutefois retrouver son mandat d'ici le 4 août prochain, date limite pour Brune Poirson afin de retrouver son siège dans l'hémicycle.

C'est d'ailleurs à cette date que l'on saura si tout ou partie de l'équipe de collaborateurs d'Adrien Morenas sera reprise par l'ancienne secrétaire d'Etat à la transition écologique. Par ailleurs, Brune Poirson devrait être dans l'obligation de quitter la vice-présidente de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (Anue). En effet, cette fonction n'est réservée qu'à des ministres en exercice. Elle était la première Française à occuper ce poste au sein de cette structure de l'ONU basée à Nairobi au Kenya.